



Commission
des valeurs mobilières
Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2000-MC-3781

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 319245

VISA DE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE

COM DEV International Ltd.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la Loi sur les valeurs mobilières, le visa est octroyé à votre prospectus simplifié provisoire du 8 décembre 2000.

Le 8 décembre 2000

Date du visa

(s) Josée Deslauriers

Josée Deslauriers
Le chef du service du financement des
sociétés

/ir